

**FICHE STAGE****FORMATION CHAUFFEUR VTC 150 heures**

Objectif :	Former les stagiaires aux contenus pédagogiques des 10 modules, conformément à la loi du 29 décembre 2016, avec une partie théorique et une partie pratique afin de réussir l'examen national de chauffeur VTC et d'obtenir ainsi la carte professionnelle de chauffeur VTC.
Public :	Particuliers, demandeurs d'emploi, salariés, T.N.S, fonctionnaires et toute personne voulant exercer la profession de VTC.
Durée :	Epreuve théorique : 110 hrs Epreuve pratique : 40 hrs total :150 hr (Adaptabilité de la formation en fonction du profil du stagiaire)
Modalités d'accès formation :	Entretien individuel avant de commencer la formation, test de niveau VTC et test d'anglais.
Date & Horaires et lieu :	Adaptabilité des dates en fonction de l'organisme financeur - De 9h à 12h et de 13h à 17 h, 5 jours / semaine- Callian 83440, Aéroport de Nice ou précisé dans la convocation.
Rythme :	35 heures par semaine
Pré requis :	Permis de conduire non probatoire et justificatif d'identité.
Nombre de participants :	2 participants minimum et 15 maximum en cours collectifs.
Formateur et responsable pédagogique :	Mme Prescott diplômée d'un Master universitaire. (Anglais et droit des affaires) Titulaire de la Carte VTC, habilitée TOEIC
Méthode :	L'approche est essentiellement pragmatique et participative (pédagogie coopérative et différenciée). Exposés, débats, discussions, participeront à la fertilisation croisée.
Techniques pédagogiques :	TICE (supports papiers, e-learning, power point, video)
Coût de la formation :	Défini par l'organisme financeur ou 15€/ heure en cours collectif ou 50€/heure en cours individuel.
Modalités de Validation :	Attestation de stage – délivré par l'organisme de formation. Relevé de notes examen final théorique – Délivré par la Chambre des Métiers régionale. Attestation de réussite examen final pratique de conduite - Délivré par les Chambre des Métiers régionale. Carte VTC – Délivré par la préfecture
Modalités d'évaluation :	QCM Initial au début de la formation –objectif : évaluer le niveau du stagiaire avant début de formation. En fonction du pourcentage de réussite, personnalisation de la formation.



QCM **formatif** à la fin de chaque module -Objectif : évaluer les acquis en cours de formation. Si le module n'est pas validé à 50%, accompagnement individuel du stagiaire.

QCM **terminal** de 110 questions sur tous les 10 modules. (examen blanc du VTC)- Mise en situation réelle de l'examen. Si le stagiaire n'obtient pas la note de 12/20, accompagnement personnalisé.

EXAMEN FINAL : Chambre des Métiers régionale. Délivrance d'une attestation de réussite –Carte VTC délivrée par la Préfecture du domicile.

Evaluation de la formation : une enquête de satisfaction est à renseigner à la fin de chaque formation.

PROGRAMME DE FORMATION VTC

EPREUVE THEORIQUE

MODULE 1: REGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES	20 h
--	-------------

Compétences communes :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;

Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du TOEIC



- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;

- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;

- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;

- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;

- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;

- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;

- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Compétences spécifiques VTC :

- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...

- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.

- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

-



MODULE 2

SECURITE ROUTIERE

20 H

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.



MODULE 3

GESTION

20 H

1 - Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- connaître les obligations et documents comptables ;
- connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;

- connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;

- connaître les principes de l'amortissement.

2 - Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;

- connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).

3 - Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.

4 - Connaître les différentes formalités déclaratives.

5 - Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.

6 - Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

Compétences spécifiques VTC :

- Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation ;
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme) ;
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.



MODULE 4

FRANÇAIS

10 H

1 – Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.

2 - Comprendre et s'exprimer en français pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes des clients ;
- interroger les clients sur leur confort ;
- tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- prendre congé des clients.

MODULE 5

ANGLAIS

20 H

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes simples des clients ;
- demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;
- prendre congé des clients.

MODULE 6

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

20 H

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...);

- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC ;

- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres ;

Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du TOEIC



- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par Internet et les moyens numériques ;

- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

épreuve pratique	40 hrs
-------------------------	---------------

MODULE 7	A CONDUITE ET SÉCURITÉ	10 H
----------	------------------------	------

A – 1 Conduite en sécurité et respect du code de la route

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers ...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

A – 2 Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule :
 - ✓ lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur)
 - ✓ lors des changements de direction (manèment du volant, trajectoire)
 - ✓ lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)

Prestige & Prescott S.A.S.U
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

+33 (0)7 80 44 15 90

E-mail : prestige.prescott@gmail.com — Site : prestige-prescott-vtc.com

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431

Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du TOEIC



- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

A – 3 Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages

- • Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- • Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...)
- • Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...)

MODULE 8

B - RELATION CLIENT

10 H

B – 1 Présentation générale et attitudes du candidat

- • Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- • Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- • Être discret, courtois et respectueux du client.

B – 2 Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé

- • Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- • Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ; veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...)
- • Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.

B-3 Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation

Prestige & Prescott S.A.S.U
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

☎ **+33 (0)7 80 44 15 90**

E-mail : prestige.prescott@gmail.com — Site : prestige-prescott-vtc.com

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431



- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

MODULE 9

C - CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

10 H

C – 1 Élaboration et suivi du parcours

- • Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
- • Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière ;
- • Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...)
- Préparer un parcours en fonction de la commande des clients.

C – 2 Délivrance d'informations touristiques et pratiques

- • Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc)
- Donner des informations sur les principaux éléments du patrimoine naturel et historique local et national
- Savoir comment fournir des informations sur les restaurants, hôtels, magasins, services etc, en fonction des attentes du client.

C – 3 Compréhension et expression en langue anglaise (niveau A2)

- • Comprendre une demande relative au transport exprimée en anglais par le



Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du TOEIC

client (temps de trajet, point de dépose ...) ;

- S'exprimer en anglais pour apporter une réponse simple à la demande du client.
- Savoir s'exprimer au téléphone en anglais pour confirmer une réservation ou apporter des informations complémentaires

MODULE 10 <u>D - FACTURATION ET PAIEMENT</u>
--

10 H

D -1 Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.

- Calculer le prix de la course/de la mission
- Etablir des documents (facture.....)
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique
- Etablir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission ;
- Etablir une facturation ;